

De nombreuses personnes m'ont écrit. Leurs lettres m'ont beaucoup aidé. Je suis particulièrement reconnaissant à ma bonne amie, Susan Mann Trofimenkoff, pour le livre qu'elle a écrit sur ma vie. Gerry Harrop qui est originaire de Saskatchewan et qui vit maintenant en Nouvelle-Écosse a également écrit un livre très intéressant il y a quelques semaines. Il y décrit mon travail en disant que j'ai toujours été plein de compassion. Je suis très touché que l'on décrive ainsi la façon dont je me suis acquitté de mes responsabilités. J'ajouterais que s'il est vrai que certains d'entre nous ont fait preuve d'une grande compassion envers nos concitoyens, je recommande à une cinquantaine ou à une centaine d'autres députés de suivre notre exemple. Il est bon d'essayer d'améliorer le sort des citoyens que nous représentons.

Des voix: Bravo!

M. Knowles: Bien sûr, je suis extrêmement reconnaissant au premier ministre et à d'autres de vouloir me donner la chance de revivre. Mes collègues savent que j'ai connu de sérieuses difficultés après toutes ces années de dur labeur. Ma congestion cérébrale m'a laissé des lésions au cerveau. Depuis deux ans et demi, j'ai de gros problèmes de santé. Pendant les premiers 18 mois, j'ai osé espérer pouvoir me représenter de nouveau. Toutefois, quand on essaie de travailler avec ce genre de lésions cérébrales, on se rend compte qu'on est incapable de faire certaines choses. Le discours que je vous tiens est d'ailleurs peut-être plus difficile à suivre que je ne le pense.

Je trouve très réconfortante la gentillesse qu'on me témoigne. Je l'apprécie beaucoup. Je remercie le premier ministre de sa proposition à savoir que je pourrai revenir ici de temps en temps, au bureau du greffier, après les prochaines élections. Cela me donne le sentiment d'être encore vivant. Je m'intéresse toujours au travail que j'ai fait ces dernières années. Il est très important pour moi de pouvoir dire à mes médecins que je me sens un peu mieux. C'est peut-être en partie à cause de la proposition que m'a faite le premier ministre.

Voilà ce que je tenais à dire. Je pourrais peut-être ajouter une ou deux choses que notre règlement ne nous permet pas de dire normalement: Pierre, je tiens à vous remercier de ce que vous avez fait pour moi. Vous m'avez donné la chance de revivre. Je vous en remercie du fond du cœur. J'essaierai de faire de mon mieux. Merci infiniment.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

M. le Président: La motion est adoptée à l'unanimité.

(La motion de M. Trudeau est adoptée.)

Présentation de projets de loi

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

COMPTES PUBLICS—PRÉSENTATION DU 1^{ER} RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Doug Lewis (Simcoe-Nord): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le premier rapport du comité permanent des comptes publics auquel, en vertu de l'article 69(13) du Règlement, le comité demande une réponse globale.

[Français]

L'AGRICULTURE—PRÉSENTATION DU 3^E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Claude Tessier (Mégantic-Compton-Stanstead): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter dans les deux langues officielles le 3^e rapport du Comité permanent de l'agriculture, dont j'ai l'honneur à nouveau de servir comme président.

* * *

LES COMPTES PUBLICS

DÉPÔT D'UN DOCUMENT RELATIF À LA SOCIÉTÉ CANADAIR

L'hon. Pierre Bussièrès (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, en vertu des dispositions de l'article 46 du Règlement, j'aimerais déposer un document intitulé «Réponses du gouvernement au rapport du 17 novembre 1983» du Comité permanent des comptes publics en ce qui a trait à la Société Canadair.

* * *

● (1520)

[Traduction]

LA LOI SUR LA CITOYENNETÉ

MESURE MODIFICATIVE

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich) demande à présenter le projet de loi C-227, tendant à modifier la loi sur la citoyenneté.

—Monsieur le Président, cette mesure modificative vise à protéger les citoyens canadiens nés à l'étranger de mesures administratives d'inspiration politique appliquées par certains pays situés derrière le rideau de fer comme la Tchécoslovaquie; avant de pouvoir obtenir un visa leur permettant d'entrer dans leur pays d'origine et de rendre visite à des parents qui y vivent encore, ces néo-Canadiens sont en effet contraints de prêter un serment ou de prononcer quelque autre déclaration d'allégeance à leur pays natal. Grâce à la protection qu'offrira cette modification, les pays situés derrière le rideau de fer ne pourront plus forcer par le chantage leurs anciens ressortissants à renouveler leur allégeance.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)